

Circulation des véhicules lourds

Modifications au réseau de camionnage à Varennes

Montréal, le 6 juillet 2018 – La Ville de Varennes connaît un développement rapide de ses activités industrielles, ce qui se traduit par une hausse du camionnage. Des changements au réseau de camionnage ont donc été apportés par la Ville, de façon à séparer les livraisons locales à destination du centre-ville de Varennes des déplacements vers le parc industriel situé à l'est de la montée de Picardie, en bordure de la route 132 (route Marie-Victorin). Ils permettront ainsi de mieux répartir la circulation lourde sur le territoire de Varennes.

Dans ce contexte, et à la suite d'une demande de la Ville de Varennes, le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a approuvé les modifications du réseau de camionnage, adoptées par règlement municipal.

À compter du 16 juillet 2018, l'itinéraire d'accès des véhicules lourds aux sites industriels de la route 132 passera par la montée de la Baronnie et la route 132 en direction ouest. Il sera désormais interdit aux camions et aux véhicules-outils de traverser le centre-ville de Varennes par la route 132, ou encore d'emprunter la montée de Picardie pour accéder au parc industriel.

Les camions effectuant une livraison locale à destination du centre-ville de Varennes seront les seuls autorisés à circuler sur la montée de Picardie, ainsi que le tronçon de la route 132 compris entre la montée de Picardie et la route 229 (boulevard Lionel-Boulet).

-30-

Source : Ministère des Transports, de la Mobilité durable et
de l'Électrification des transports
Direction des communications
Tél. : 514 873-5600